



FAIR RESOURCE FOUNDATION

RAPPORT ANNUEL 2024



PRÉFACE

Dans cette préface, j'aimerais avant tout parler des réalisations de Fair Resource Foundation en 2024, de notre nouveau nom (adieu Recycling Netwerk Benelux), qui nous correspond enfin, et de l'équipe avec laquelle je travaille chaque jour avec fierté.

Mais le monde dans lequel nous menons ce travail ne peut être ignoré. Aux frontières de l'Europe, la guerre de la Russie contre l'Ukraine continue de faire rage. À Gaza, un génocide est en cours, perpétré par un État d'apartheid soutenu par l'Occident. Le monde est littéralement et figurativement en flammes. Les incendies de forêts – de l'Australie au sud de l'Europe – le confirment.

Dans un tel contexte, il faut faire preuve de leadership. Or, c'est l'inverse que l'on observe : le monde est pris en otage par des autocrates, de plus en plus soutenus par des « tech bros » égocentriques et des entreprises qui ont tout intérêt à préserver le statu quo. Même plus près de chez nous, les contours de cette décomposition démocratique deviennent visibles. Aux Pays-Bas, le PVV a accédé au pouvoir avec l'aide du VVD, du NSC et du BBB. Ces partis, eux aussi, ont peu à peu adopté la même logique. Pendant que le droit d'asile est sapé, la machine économique continue de tourner, alimenté par l'exploitation structurelle des travailleurs migrants chargés de trier nos colis SHEIN ou de travailler dans les serres toxiques de notre agriculture intensive.

La démocratie néerlandaise résiste, certes, mais elle n'est pas immunisée. Ce qui semblait acquis il n'y a pas si longtemps – liberté de la presse, gouvernance indépendante, protection juridique – est de plus en plus menacé ou vidé de sa substance. Les politiciens privilégient le pouvoir à la contradiction, la manipulation à l'argumentation, la popularité au principe. Pendant ce temps, les journalistes sont intimidés, les activistes discrédités, et le pouvoir judiciaire sapé. Le danger ne réside pas seulement dans ce qui se passe, mais aussi dans la normalisation de ces dérives.

Au niveau européen, les signaux sont tout aussi préoccupants. L'extrême droite gagne du terrain au Parlement européen. Le Parti populaire européen (PPE),

auquel est affilié le CDA, a récemment lancé une attaque contre les ONG européennes, les accusant – sans fondement – d'exécuter l'agenda de lobbying de la Commission européenne. Cette même Commission, pourtant, se laisse largement influencer par les lobbys industriels et garde le rapport Draghi comme une véritable bible sur sa table de chevet.

Face à cela, que devons-nous faire, nous, ONG, dont le principal fait d'armes à ce jour reste l'introduction du système de consigne aux Pays-Bas ?

D'abord : **élever notre ambition**. En 2024, nous avons lancé notre nouveau plan stratégique, *"Systems Change for People and Planet"*. Ce plan marque un choix clair pour un changement structurel : la consommation de ressources doit être drastiquement réduite, car il s'agit d'un des leviers essentiels pour rester dans les limites planétaires. Notre engagement à éliminer le plastique fossile s'inscrit pleinement dans cette logique – non pas en le remplaçant aveuglément par du bioplastique, mais en refermant le robinet à la source.

Ensuite : **s'attaquer aux causes profondes**. Tant que les entreprises fixent l'agenda, que les ressources naturelles sont surexploitées et que des milliards de personnes dans les pays en développement sont exploitées, une politique environnementale sans critique systémique ne sera qu'un pansement sur une plaie béante. La durabilité sans justice est un loisir élitiste. On ne peut pas dompter la bête si l'on refuse de la regarder dans les yeux.

Enfin : **agir ensemble et relier les luttes**. Des blocages d'Extinction Rebellion aux revendications salariales des syndicats, du combat pour les droits humains contre les régimes autoritaires aux manifestations contre le génocide à Gaza, des médecins qui plaident pour un air pur à ceux qui dénoncent la pollution au PFAS – tout cela fait partie d'un même combat : le droit à une existence digne, sûre et saine. Les ONG sont devenues, au fil des décennies, de plus en plus spécialisées et fragmentées. On a pu croire que l'ère des grandes questions était révolue. C'était naïf. Rise up.



TABLE DES MATIÈRES

Préface	2
Moments d'impact	4
Notre travail en 2024	5
Développements politiques	6
Réemploi aux Pays-Bas et Mission Reuse	7
Filtres à cigarettes	9
Consigne aux Pays-Bas	10
Consigne en Belgique	11
REP textile aux Pays-Bas et CCT	12
Politique Européenne	13
Weeffouten politiques environnementales	14
Dans les medias	15
Organisation	16
Gestion opérationnelle	17
Changement de nom	18
Rapport Financier	19
Exercice financier 2024	19



MOMENTS D'IMPACT

Changement de nom (Mars 2024)

En 2022, nous avons commencé à envoyer des newsletters aux membres de la commission en vue des débats sur l'économie circulaire à la Chambre des représentants. Pour le débat d'avril 2024, nous avons mis l'accent sur la réduction et la modification de l'utilisation des produits dans le cadre du programme national pour l'économie circulaire, l'amélioration des systèmes d'évaluation du cycle de vie et des exigences plus ambitieuses en matière de produits dans la législation européenne.

Lancement Collectif Circulaire Textiel (Septembre 2024)

Afin de mettre en œuvre les changements nécessaires dans le secteur textile, Fair Resource Foundation a créé en 2024 l'organisation de producteurs **Collectif Circulaire Textile**. Collectif Circulaire Textiel montre que la responsabilité élargie des producteurs (REP) peut contribuer activement à accélérer la transition vers le textile circulaire grâce à une gouvernance inclusive, une meilleure transparence et une gestion axée sur l'impact.

Lancement plateforme weeffouten (Octobre 2024)

Le 15 octobre 2024, **Plateforme Weeffouten** a été officiellement lancée lors de son symposium « *Ensemble vers une politique environnementale efficace !* ». Plus de 100 personnes se sont réunies à La Haye pour discuter des erreurs de conception dans notre politique environnementale et chercher ensemble des solutions. Une motion a été rédigée conjointement et remise aux membres de la Chambre des représentants le 12 novembre. La motion appelle à donner la priorité à la santé des citoyens.

Reusable Packaging Fair (Novembre 2024)

Le Reusable Packaging Fair 2024 a été un moment fort pour nous cette année. Lors de cette édition couronnée de succès, nous avons réuni des entreprises, des décideurs politiques et des innovateurs afin d'explorer les dernières solutions en matière d'emballages réutilisables. Suscitant un vif intérêt et une participation internationale, cet événement a confirmé l'impact croissant des emballages réutilisables et notre rôle dans le renforcement de l'économie circulaire.





NOTRE TRAVAIL EN 2024

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS



DÉVELOPPEMENTS POLITIQUES

Pays-Bas

Les élections de novembre 2023 ont marqué un virage à droite dans la politique néerlandaise. Le PVV est devenu le premier parti du pays. Après de longues négociations, le gouvernement Schoof, composé du PVV, du VVD, du NSC et du BBB, tous connus pour leurs faibles ambitions en matière de développement durable, est entré en fonction en juillet 2024. Le climat, la nature et l'environnement sont des sujets qui reçoivent peu d'attention, de financement et de moyens pour être mis en œuvre. La politique du gouvernement est destructrice sur ces points. De plus, les rares bonnes propositions de la ministre du Climat et de la Croissance verte (Sophie Hermans, VVD) ou du secrétaire d'État à l'Environnement (Chris Jansen, rattaché au ministère des Infrastructures et de la Gestion de l'eau) sont souvent rejetées par la Chambre des représentants.

Dans la pratique, nous constatons que la politique n'avance pas. Les ambitions sont revues à la baisse ou reportées. Lorsqu'il s'avère dans la pratique qu'une mesure doit être prise de toute urgence, le gouvernement réagit souvent par une tactique dilatoire, comme l'annonce d'une étude complémentaire. Avec une chambre (Tweede Kamer) à droite, composée de partis plus favorables aux entreprises qu'auparavant, il est bien sûr difficile de faire adopter des motions.



Belgique

Les élections régionales et fédérales de juin 2024 ont entraîné un important glissement vers la droite, tant en Wallonie (**coalition Azur** formée en juillet 2024 entre le MR et Les Engagés) qu'en Flandre (**coalition** formée en septembre 2024 entre la N-VA, Vooruit et le CD&V). Les questions environnementales ont été reléguées au second plan. Il est frappant de constater que l'introduction d'un système de consigne n'a été mentionnée ni dans l'accord de gouvernement **wallon** ni dans l'accord de gouvernement **flamand**. Il n'y avait qu'une vague référence à la REP et au principe du pollueur-payeur. Les principes de souveraineté, de compétitivité industrielle et de « pas de goldplating » soulignent la nécessité de reconsidérer les questions environnementales afin de garantir qu'elles restent à l'ordre du jour pour la période à venir.

Fin 2024, ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement de la Région bruxelloise n'avaient encore été formés, ce qui a créé une incertitude supplémentaire dans la prise de décisions importantes concernant, par exemple, la REP, les emballages, les déchets et les déchets sauvages.

L'accord de coopération sur les emballages et les déchets sauvages, qui revêt une grande importance pour nos thèmes, devait encore être finalisé et approuvé par les trois régions.

RÉEMPLOI AUX PAYS-BAS ET MISSION REUSE

En 2024, la transition vers les emballages réutilisables a été mise sous pression, en particulier pour les gobelets et les barquettes, en raison d'une forte opposition de la part de l'industrie du jetable.

Mission Reuse a tenté de diverses manières de poursuivre ambitieusement la transition vers le réemploi aux Pays-Bas :

Manifeste réemploi des emballages

En réponse à une lettre adressée à la Chambre des représentants par l'Association néerlandaise des grossistes du papier et des emballages carton, Mission Reuse a rédigé, en collaboration avec des fournisseurs de solutions d'emballage réutilisables, un **manifeste** destiné aux politiciens, responsables politiques, fonctionnaires et membres du gouvernement concernés. Ce manifeste explique pourquoi la transition vers des emballages réutilisables est (à nouveau) importante et en cours.



Il a été signé par 30 parties, représentant un large éventail d'entreprises, d'autorités locales et d'organisations sociales.

Motion pour que les REPs investissent dans le réemploi

Mission Reuse a contribué à l'adoption d'une **motion** demandant au ministère des Infrastructures et de la Gestion de l'eau d'obliger une partie des fonds de la REP Emballages à être investis dans le réemploi. Suite à cela, le ministère a indiqué qu'il inclurait la mise en œuvre de la motion dans le « *processus de développement continu de la REP* », mais nous estimons que cela prend trop de temps. C'est pourquoi Mission Reuse continue de faire pression pour que cette motion soit mise en œuvre, et nous nous efforçons désormais également de créer un soutien plus large pour notre proposition et de promouvoir l'idée que l'éco-organisme Verpact doit jouer un rôle important dans la transition.

Évaluation du règlement relatif aux produits SUP

Mission Reuse a été l'une des 30 parties consultées lors de l'évaluation de cette réglementation qui comprend des mesures visant à encourager l'utilisation de gobelets et de barquettes réutilisables. À la suite de cette consultation, le secrétaire d'État à l'Infrastructure et à la Gestion de l'eau (Chris Jansen) a présenté une proposition de modification des mesures, à laquelle nous avons **répondu**. Mission Reuse se concentre sur la perception d'une « **taxe SUP** » via la REP Emballages – auprès des producteurs et des importateurs –, ces fonds devant obligatoirement être investis dans des systèmes de réemploi.

Reusable Packaging Fair

Mission Reuse a organisé la deuxième édition du salon **Reusable Packaging Fair** aux Pays-Bas. L'offre et la demande en matière d'emballages réutilisables se sont rencontrées à Den Bosch : 480 visiteurs, 55 intervenants, 25 exposants et 27 sessions d'échanges. Nous avons à nouveau organisé cet événement en collaboration avec le ministère des Infrastructures et de la Gestion de l'eau, Rijkswaterstaat et l'éco-organisme Verpact.



Motion pour plus de réemploi du verre

Mission Reuse a contribué à une **motion** appelant à la promotion des emballages en verre réutilisables. Nous nous appuyons sur notre expérience pratique et les études d'impact issues, entre autres, du projet pilote de bouteille de vin standardisée. La motion a été déposée par GroenLinks-PvdA et SGP et adoptée à une large majorité par la Chambre des représentants. Cela souligne la volonté politique d'ancrer structurellement le réemploi des emballages en verre dans la politique. C'est maintenant au tour des fonctionnaires du ministère de l'Infra-structure et de la Gestion de l'eau d'agir, et donc à Mission Reuse de motiver nos contacts au sein du ministère à donner suite à cette motion aussi rapidement et efficacement que possible.



Règlement Emballages et Déchets d'Emballages (PPWR)

Mission Reuse, en collaboration avec des réseaux d'ONGs partenaires au niveau international tels que Zero Waste Europe, Break Free From Plastic et European Environmental Bureau, a également fait pression pour une révision en profondeur du règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR). Une première version préliminaire qui a fuité était ambitieuse et a largement recueilli notre approbation. Malheureusement, cette fuite a permis aux opposants, menés par McDonald's, d'affaiblir considérablement la version finale grâce à des efforts de lobbying sans précédent. La législation modifiée offre toutefois encore suffisamment de possibilités de réutilisation, mais aussi des défis que nous devons relever avec habileté. Principaux résultats :

- **Objectif de prévention des déchets de 5 %** : à atteindre principalement par le réemploi.
- **Obligation de réemploi** dans des environnements fermés.
- Les **infrastructures pour les emballages jetables consignés** doivent, dans la mesure du possible, également être utilisées pour le réemploi.
- Exception pour le carton et le papier : risque de maintien du jetable par la substitution de matériaux.
- Objectifs de réemploi considérablement **revus à la baisse**.

J'ai encore un sujet plus léger à aborder, à savoir le verre. Je voudrais prendre la défense du verre réutilisable. Beaucoup d'entre nous connaissent la « marche de la honte », c'est-à-dire le fait de se rendre à un conteneur à verre avec des bouteilles vides après un week-end et de les entendre se briser en tombant. Mais le recyclage du verre est très énergivore, alors que le verre offre justement de nombreuses possibilités de réutilisation à long terme. C'est le cas, par exemple, des bouteilles de bière que nous connaissons tous, à savoir les bouteilles consignées brunes néerlandaises. Elles sont réutilisées. Les emballages en verre ont donc un énorme potentiel pour un système de réutilisation efficace, par exemple pour les bouteilles de vin. Le secrétaire d'État est-il disposé à étudier les possibilités de promouvoir le verre réutilisable ?

Image : contribution du député Geert Gabriëls, membre du GroenLinks-PvdA, sur le verre réutilisable lors du débat biennuel de la commission sur l'économie circulaire, le 19 décembre 2024
(Rapport du greffier)

RÉEMPLOI EN BELGIQUE ET PROJET KOMBAK

En 2024, le projet Kombak, qui porte sur les emballages réutilisables pour plats à emporter à Gand et à Louvain, est entré dans sa phase de mise en œuvre. Kombak a été officiellement lancé auprès de la presse le 27/05/2024. En 2024, nous avons réussi à convaincre 20 établissements horeca à Gand et 10 à Louvain d'utiliser un système d'emballages réutilisables pour leurs plats à emporter. Ainsi, au total, 30 établissements horeca utilisaient des emballages réutilisables en 2024.

Les établissements ont bénéficié d'un soutien financier et logistique, ainsi que d'une campagne de communication. Le matériel de communication a été conçu sur mesure en collaboration avec différentes parties prenantes. Le projet a également été présenté à un public plus large sur Instagram par l'intermédiaire d'influenceurs. Les enseignements tirés du projet ont été présentés lors de différents moments de rencontre au sein du réseau **GDAV**, notamment lors du *salon de la restauration réutilisable* organisé par l'OVAM. Dans le cadre du projet **ReuSe Vanguard**, le projet Kombak a également été présenté au salon **Reuse Economy Fair** à Paris et lors d'une formation Zero Waste Europe à Berlin. Le projet s'est achevé le 30/04/2025, les résultats seront publiés à l'été 2025.



FILTRES À CIGARETTES

Développements concernant les filtres à cigarettes

La pollution causée par les filtres à cigarette en plastique fait l'objet d'une attention croissante à l'échelle mondiale, dans l'ensemble de la société. Après avoir participé au Plastic Peuken Collectief, qui militait pour une interdiction nationale des filtres à cigarette en plastique, nous avons préparé en 2024 une nouvelle campagne internationale : **No Plastic Filter**. Son lancement est prévu pour le milieu de l'année 2025.

Entre temps, les organisations de santé partenaires ont notamment inscrit l'interdiction des filtres à cigarette (en plastique) à l'ordre du jour de divers processus législatifs, tant au niveau national qu'international. Nous avons maintenu les contacts et collaborons à la mise en place de notre nouvelle campagne.

CONSIGNE AUX PAYS-BAS

Des objectifs toujours non atteints

L'année 2024 sera la première année complète avec une consigne sur les canettes (introduite en avril 2023) et la troisième année complète avec une consigne sur les bouteilles (introduite en juillet 2021). Les chiffres de collecte sélective augmentent lentement mais sûrement et, avec 84 % pour les canettes et 77 % pour les bouteilles, les Pays-Bas se rapprochent de l'objectif de collecte obligatoire de 90 %. Mais il faut aussi constater que Statiegeld Nederland et Verpact, conjointement responsables du système et de l'atteinte de l'objectif, sont en infraction depuis des années et que des millions d'emballages ne sont ainsi pas collectés et recyclés.

Charges sous astreintes

L'Inspection de l'environnement et des transports (ILT), l'autorité de contrôle du système de consigne, est extrêmement critique à l'égard des performances de Verpact et a imposé cinq astreintes à l'éco-organisme. L'ILT a pris cette décision à la suite d'une demande d'application de la loi que nous avons déposée. Cela signifie que Verpact doit se conformer à cinq exigences de l'ILT, sous peine de se voir infliger des amendes importantes. Verpact et FRF ont tout deux appelé de cette décision. Verpact estime que les sanctions sont excessives, tandis que nous les trouvons insuffisantes. Le 22 novembre, l'ILT a tenu une audience au cours de laquelle Verpact et FRF ont été autorisés à prendre la parole. Le 31 décembre, l'ILT a annoncé qu'il abandonnait quatre

charges. La plus difficile, à savoir la mise en place d'au moins 5 400 points de collecte supplémentaires avant le 1er janvier 2027, est maintenue. Nous avons fait appel.

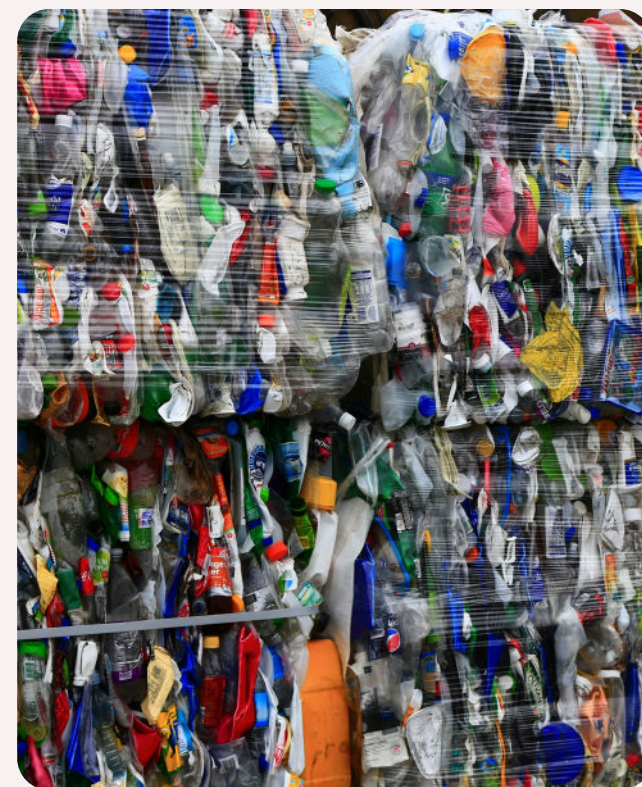
Récompense de 5 centimes en plus

En 2024, on apprend qu'une somme colossale de 374 millions d'euros a été perdue par les consommateurs pour la consigne au cours des années 2021, 2022 et 2023. Cela du fait des emballages non retournés. La non-atteinte de l'objectif de collecte signifie que les recettes pour l'industrie sont supérieures aux dépenses. Verpact tire donc profit du mauvais fonctionnement du système de consigne mis en place par l'éco-organisme. Nous trouvons cela pervers et injuste. Cet argent appartient aux consommateurs et doit leur être restitué. Avec l'association de consommateurs Consumentenbond, et plus tard avec Milieudefensie, nous plaçons pour un remboursement supplémentaire de 5 centimes : le consommateur paie 15 centimes à l'achat de bouteilles et de canettes et reçoit 20 centimes en les rapportant. Cette prime de 5 centimes est temporaire et restera en vigueur jusqu'à ce que les millions accumulés aient été reversés aux consommateurs ou que l'objectif de 90 % ait été atteint.

Evaluation de la loi consigne

L'évaluation de la loi sur la consigne est à l'ordre du jour. Le ministère des Infrastructures et de la Gestion de l'eau a chargé CE Delft d'étudier le système et sa

mise en œuvre. Nous avons rencontré les chercheurs à l'automne. Nous leur avons fait part non seulement de notre avis sur la manière dont le système a été mis en place et organisé, mais aussi de nos suggestions d'améliorations pour l'avenir. Nous plaçons notamment en faveur d'une obligation de reprise, de la suppression des exceptions pour les emballages soumis à la consigne obligatoire et d'un montant de consigne plus élevé.



CONSIGNE EN BELGIQUE

Voyants au vert à l'aube des élections

Suite aux projets pilotes flamands fin 2023 et à l'étude wallonne sur la consigne - auxquels Fair Resource Foundation a été associé - les régions se sont accordées pour dire que la consigne devrait voir le jour. Cela en la mettant au programme du nouvel **agrément** de l'éco-organisme de gestion des emballages Fost Plus (2024 - 2028) et en donnant un **accord de principe** pour avancer au niveau interrégional, juste avant les élections. Le **fort soutien** des organisations environnementales, associations agricoles et de consommateurs y a fortement contribué, unies au sein de l'Alliance pour la Consigne.

Promesses vides des politiques

Malgré ces grandes avancées, les accords de coopération **wallons** et **flamands** omettent tous

deux la consigne. Cela malgré les positions pro-consigne affichées de la plupart des partis au sein des deux coalitions (CD&V, Vooruit, Les Engagés). Des promesses vides auxquelles nous avons répondu dans une **opinion** (Knack, 2024) et **via** l'Alliance pour la Consigne

L'Europe rend la consigne inévitable

Malgré ces pas en arrière, la validation du **nouveau règlement** européen Emballages et Déchets d'Emballage met les politiciens belges devant le fait accompli. Ils devront introduire la consigne sur les canettes et bouteilles en plastique au plus tard en 2029, à moins d'atteindre 90% de collecte sélective de ces emballages ... ce dont la Belgique est encore **loin**.

Du sprint au marathon, la société civile maintient la pression

Fair Resource Foundation a continué à mettre en avant l'importance d'utiliser la consigne pour réduire les déchets sauvages, en participant au **Plogathon** à Anvers ou en organisant par exemple un **Brand Audit** à Ostend avec City to Ocean et Proper Strand Lopers. Ce brand audit a une fois de plus démontré que les canettes et bouteilles en plastique représentent pas moins de 35% du problème des déchets sauvages. Mais aussi en co-signant, avec de nombreux membres de l'**Alliance pour la Consigne** des lettres ouvertes adressées aux nouveaux ministres de l'environnement wallon et **flamand**.



REP TEXTILE AUX PAYS-BAS ET CCT

Développement constant de la REP

Le ministère néerlandais des Infrastructures et de la Gestion de l'eau travaille actuellement à un projet de *développement autour de la responsabilité élargie des producteurs* (REP). Ce projet examine notamment le rôle des communes dans les systèmes REP, les objectifs circulaires et le rôle de la déclaration d'application générale (AVV). FRF participe activement à ce projet de développement, auquel nous avons apporté notre contribution à plusieurs reprises. Ce projet s'étendra sur plusieurs années et nous espérons que nos points de vue sur la lutte contre les monopoles, l'engagement en faveur d'une gouvernance inclusive et les objectifs circulaires ambitieux seront suffisamment pris en compte.

REP Textile

Depuis juillet 2023, la **responsabilité élargie des producteurs pour les textiles** est entrée en vigueur aux Pays-Bas. Pour la première fois, le gouvernement néerlandais a fixé des objectifs pour le réemploi (local) et le recyclage fibre à fibre des textiles. Une

évolution dont nous nous réjouissons chez FRF.

Parallèlement, nous menons depuis plusieurs années des recherches sur le rôle des éco-organismes dans les systèmes REP, et avons formulé des propositions politiques tant au niveau néerlandais qu'européen afin de mettre en œuvre des politiques plus ambitieuses.

Collectief Circulaire Textiel

Le fait que tout ne se passe pas comme prévu pour la mise en œuvre de la **REP pour les emballages** et les **appareils électroniques** ne signifie pas que cela doit également être le cas pour la REP pour les textiles. Au contraire, nous avons bon espoir que l'éco-organisme pour la REP pour les textiles démontre qu'un éco-organisme peut jouer un rôle moteur, précisément parce qu'il existe déjà tant d'entrepreneurs innovants et circulaires dans le secteur textile. La réalité s'est toutefois avérée plus difficile. Nous avons reçu des signaux de différentes sources indiquant qu'il semblait que les Pays-Bas allaient à nouveau se doter d'un éco-organisme monopolistique,



COLLECTIEF
CIRCULAIR
TEXTIEL

qui n'accorderait pas suffisamment d'attention à la prise de décision inclusive et aux objectifs de durabilité.

Fort de ces informations, Fair Resource Foundation a décidé début 2024 de créer son propre éco-organisme afin de mettre en œuvre les objectifs découlant de la REP pour le textile. Il s'agissait d'une décision audacieuse, car une telle organisation n'avait jamais été créée auparavant par une organisation environnementale. En février 2024, la Fondation **Collectief Circulaire Textiel** (CCT) est née.

L'objectif de CCT est de respecter l'objectif légal de la manière la plus ambitieuse possible. CCT cherche à garantir la transparence, à mettre l'accent sur l'impact social et environnemental positif et à assurer un processus décisionnel équilibré entre les parties prenantes de l'industrie textile. Nous voyons plus loin que les objectifs légaux : comment CCT peut-elle jouer un rôle actif dans la transition vers une chaîne textile plus circulaire ? À cette fin, nous nous penchons également sur la prévention, la réparation, les campagnes de sensibilisation et les propositions politiques progressistes.

Bien que FRF soit le fondateur de CCT, CCT est une entité juridique distincte. L'implication dans CCT est progressivement réduite. Depuis novembre 2024, l'ancienne députée Kiki Hagen est directrice de CCT.

Objectifs juridiques de la REP pour les textiles

2025

50% de réutilisation et de recyclage, dont :

- au moins 20 % de réutilisation*
- au moins 10 % de réutilisation aux Pays-Bas*
- au moins 25 % du recyclage est un recyclage fibre à fibre

**Ces objectifs individuels doivent être atteints sur la base de la mise sur le marché de l'année civile précédente*

2030

75% de réutilisation et de recyclage, dont :

- au moins 25 % de réutilisation*
- au moins 15 % de réutilisation aux Pays-Bas*
- au moins 33 % du recyclage est un recyclage fibre à fibre

**Ces objectifs individuels doivent être atteints sur la base de la mise sur le marché de l'année civile précédente*

POLITIQUE EUROPÉENNE

2024 a été une année importante pour l'Europe. Avec les élections européennes et la nomination de nouveaux députés européens et commissaires européens, nous avons assisté, comme au niveau des États membres, à une présence accrue des idées conservatrices et d'extrême droite. En unissant nos forces au sein de coalitions autour de thèmes spécifiques, nous pouvons faire entendre une voix forte et progressiste. Chez FRF, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux angles d'approche pour souligner que l'économie circulaire n'est pas un sujet politiquement chargé. Il ne s'agit pas d'être de droite ou de gauche, mais de créer un monde viable et sain. Tout le monde en bénéficie, quelle que soit sa couleur politique. Nous continuerons à faire passer ce message avec force pendant ce mandat. Plus

que jamais, les organisations environnementales (européennes) ont besoin de se soutenir mutuellement.

Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages

L'année 2024 a marqué la fin des négociations sur la révision de la législation européenne relative aux **emballages et aux déchets d'emballages** (PPWR), qui a abouti à un règlement qui sera mis en œuvre de manière harmonisée en Europe. Fair Resource Foundation, dans le cadre de coalitions d'organisations environnementales, s'est **battue et a contribué** au maintien d'objectifs et de mesures ambitieux en matière de gestion durable des emballages, de la prévention à la réutilisation, en passant par la

généralisation des systèmes de consigne en Europe.

Révision de la directive-cadre sur les déchets

Un autre dossier politique important à l'ordre du jour européen en 2024 est la révision de la directive-cadre sur les déchets. Cette législation régit non seulement toutes sortes de questions relatives aux flux de déchets, mais aussi les règles applicables aux systèmes de gestion des déchets et aux organisations de producteurs. Nous avons **précédemment** insisté auprès de la Commission européenne pour que cette révision prévue soit mise à profit afin de revoir en profondeur ces règles du jeu. Malheureusement, il est rapidement apparu que cette révision ne servirait qu'à obliger les États membres à mettre en place un système de REP pour les textiles et à réduire le gaspillage alimentaire.





WEEFFOUTEN POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Coopération entre quatre organisations

La plateforme Weeffouten est le fruit d'une collaboration entre la Fédération pour la nature et l'environnement de Hollande-Septentrionale, Transparency International Nederland, Corporate Europe Observatory et Fair Resource Foundation. Ensemble, ces organisations attirent l'attention sur le fait que la politique environnementale comporte des failles qui l'empêchent de protéger de manière optimale la santé de la nature et des êtres humains.

La **plateforme** se concentre sur quatre Weeffouten :

Lobby opaque

« On va prendre un café ? » Les lignes sont courtes dans la politique à La Haye, et souvent opaques. Qui influence la politique ? Est-ce contrôlable ? Les petites organisations et les citoyens sont-ils suffisamment entendus ? Nous pensons qu'il faut plus de transparence !

Approche scientifique

Les faits et les chiffres aident les décideurs politiques à élaborer une bonne politique environnementale. Mais pour cela, ils doivent être disponibles. Et complets. Comment utiliser correctement la science ? Et comment traiter les études financées par le secteur privé ? Ensemble, nous travaillons à une bonne utilisation de la science !

La politique de tolérance sape la législation

La loi est la loi ! N'est-ce pas ? Le gouvernement néerlandais semble toutefois faire preuve de souplesse à cet égard. Par exemple, en ne l'appliquant pas. Ou en prévoyant toutes sortes d'échappatoires dans la législation. Nous encourageons le gouvernement à prendre les choses en main.

Participation à la politique déséquilibrée

La manière dont le gouvernement organise les tables rondes politiques revêt une grande importance. Qui peut y participer et à quel moment ? Tout le monde est-il impliqué de la même manière ? À l'heure actuelle, le gouvernement accorde une position dominante trop forte au monde des affaires, et cela doit changer.

Symposium

Le 15 octobre, la plateforme « Weeffouten » (*Plateforme sur les erreurs systémiques*) a été officiellement lancée lors du symposium « **Samen naar milieubeleid dat werkt !** » (*Ensemble vers une politique environnementale efficace !*). Plus de 100 personnes se sont réunies pour discuter des erreurs systémiques dans la politique environnementale et chercher ensemble des solutions. Au cours du programme principal et des sessions parallèles qui ont suivi sur Tata Steel, Chemours et les pesticides dans la culture des lys, il est apparu clairement que nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer toutes les lacunes qui mettent en péril notre environnement et notre santé. La présence de députés a rendu ce message encore plus fort.

Au cours du symposium, les associations d'habitants ont rédigé ensemble une motion. Sous la supervision de la plateforme Weeffouten, cette motion a été **présentée** aux députés le 12 novembre. Elle appelle le Parlement à donner la priorité à la santé des citoyens et à ne plus la subordonner aux intérêts économiques et aux obstacles administratifs.



DANS LES MEDIAS

660 LIKES

SUR NOTRE POST LINKEDIN LE PLUS POPULAIRE

Le post qui a remporté le plus de succès sur LinkedIn était une rétrospective de notre événement Weeffouten. Il a récolté 660 likes et 7 commentaires.

19 ARTICLES

Au total, nous avons publié 19 articles sur notre site internet.

DANS LA PRESSE

En 2024, nous sommes apparus plus de 100 fois dans les médias : interviews dans les journaux, reportages télévisés, interviews à la radio. Nous avons surtout été présents dans les médias dans le cadre de l'amélioration du système de consigne aux Pays-Bas, des négociations tripartites sur le règlement emballages européen (PPWR) et la REP textile aux Pays-Bas.

3630 FOLLOWERS SUR LINKEDIN

À la fin de l'année, nous comptons 3 630 abonnés sur LinkedIn. Nous avons également fait nos premiers pas sur BlueSky.



ORGANISATION

Direction et Conseil d'Administration

Le directeur, nommé par le conseil d'administration, est responsable de la gestion quotidienne, de la mise en œuvre de la politique et de la gestion financière. Le directeur rend compte au conseil d'administration. Le conseil d'administration assure la direction générale et supervise les grandes lignes : il approuve la stratégie, le budget (pluriannuel) et le rapport annuel. Le conseil d'administration et le directeur évaluent régulièrement l'efficacité et l'efficience des activités. Le commissaire aux comptes établit un rapport annuel accompagné d'une attestation.

Le conseil d'administration est composé de quatre personnes, chacune étant nommée pour une période maximale de six ans, avec possibilité de renouvellement. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans les statuts. Le conseil d'administration s'efforce d'être diversifié. Les profils des postes vacants au sein du conseil d'administration sont établis sur la base de l'expertise et des compétences requises. Le conseil d'administration exerce ses fonctions à titre bénévole.

Conseil d'Administration

Robbert van Duin : président

Autres fonctions en 2024 :

Fondateur du Bureau B&G

Membre du conseil d'administration de l'Episch Centrum

Michiel de Jong : trésorier

Autres fonctions en 2024 :

Directeur exécutif de l'Episch Centrum

Emile van Rinsum : secrétaire

Autres fonctions en 2024 :

Directeur du Rotterdams Milieucentrum

Initiateur du projet DakAkker rooftop farm

Bernard Merkx

Autres fonctions en 2024 :

Directeur/propriétaire chez GreenWavePlastics

Membre du conseil d'administration chez Plastix A/S

Président honoraire chez Plastics Recyclers Europe

Rob Buurman : Directeur

Autres fonctions en 2024:

Administrateur UCo

GESTION OPÉRATIONNELLE

Personnel

En 2024, trois postes ont été créés et pourvus, pour trois fonctions différentes. Nous avons recruté un chef de projet pour le dossier *Politique environnementale*, un expert pour le dossier *Consigne et économie circulaire*, et une *chargée d'opérations*.

Le chef de projet politique environnementale travaille principalement à influencer la politique (internationale en matière de matières premières, de déchets et de pollution. L'expert consigne et économie circulaire s'efforce d'améliorer la mise en œuvre de la consigne aux Pays-Bas. La chargée d'opération améliore les processus internes.

Le rôle d'un collaborateur de projet (0,9 ETP) est divisé en deux fonctions distinctes, celle de chargée de communication (0,3 ETP) et celle de chargée de projet (0,6 ETP).

Fin 2024, l'équipe compte 10 collaborateurs pour un total de 8,4 ETP. L'un de nos collaborateurs est basé chez nous et est rémunéré par nos soins, mais travaille pour Break Free From Plastic (BFFP). Les frais nous sont remboursés par BFFP. Par rapport à fin 2023, l'organisation a augmenté ses effectifs d'un employé (0,9 ETP). Des indépendants sont engagés sur la base de projets.

Durabilité

Depuis 2017, Fair Resource Foundation travaille dans un hangar ferroviaire rénové de manière durable à Utrecht UCo, en collaboration avec des dizaines d'autres organisations, à environ 15 minutes à pied de la gare centrale d'Utrecht. En 2018, UCo a été

nominé pour le prix de la durabilité en tant que projet de restauration le plus écologique de la province d'Utrecht.

En tant qu'équipe, nous attachons une grande importance à la durabilité. Le déjeuner de l'équipe est toujours végétarien ou végétalien et, lors de l'achat de matériel, nous veillons toujours à sa durabilité, par exemple en optant pour des articles de seconde main. Nous limitons la consommation de papier et trions les déchets en sept flux.

Tous les employés se déplacent autant que possible à vélo et en transports en commun, tant pour leurs trajets domicile-travail que pour leurs déplacements professionnels. Si nécessaire, ils utilisent une voiture électrique partagée.

Nouveau nom

En 2021, le conseil d'administration, la direction et les employés ont décidé que nous avons besoin d'un nouveau nom pour notre organisation. Le nom « Recycling Netwerk van Eco Eco » ne correspond plus à notre travail et prête à confusion, voire à des malentendus dans notre communication avec les parties externes et les médias. En 2022, nous avons commencé à chercher un nouveau nom. Après de nombreuses séances de brainstorming et un examen approfondi de notre mission, de notre vision, de nos valeurs fondamentales et de notre identité, une décision a été prise en 2023 concernant le nouveau nom de l'organisation. En 2024, les premiers préparatifs, le lancement du nom et du site internet et l'utilisation du nouveau nom ont commencé.

Comportement indésirable et intégrité

Afin de garantir à nos collaborateurs un environnement de travail agréable et sûr, nous souhaitons prévenir autant que possible les comportements indésirables. Les processus de travail sont organisés de manière à ne laisser aucune place à la fraude et à la corruption. Pour ce faire, nous appliquons notamment le « principe du double contrôle », selon lequel une deuxième personne supervise toujours les paiements ou la prise d'engagements. Un code de conduite a été adopté en 2022.

Donateurs

Nous sommes très reconnaissants envers les donateurs et commanditaires ci-dessous qui ont rendu notre travail possible en 2024.

Adessium
Aeres Hogeschool
BFFP-Hosting
Ivago
Kombak
Laméris Foundation
Mission Reuse
Ministerie van Infrastructuur en Waterstaat
Province Noord-Brabant
Rockefeller / PSF
Rijkswaterstaat
Spronck Foundation
Tomra
Verpact
Weee
Zero Waste Europe

CHANGEMENT DE NOM

En 2024, notre organisation a changé de nom et a abandonné son ancien nom **Recycling Network Benelux** pour devenir **Fair Resource Foundation**. Ce changement est le résultat d'un long processus auquel tous nos collègues ont participé. Voici quelques-unes de leurs réactions au changement de nom.

« Enfin, je n'ai plus besoin d'expliquer que je ne travaille pas pour une entreprise de traitement des déchets ! »

Une avancée formidable qui assure la pérennité de notre organisation et soutient pleinement notre mission.

Le lien entre « honnête » et « matières premières » dans le nom indique clairement ce que nous défendons, et cela s'explique très facilement.

« Un point à l'horizon, la bonne direction et une image beaucoup plus adaptée à notre club. Mais parfois, notre ancien nom « Recycling Network Benelux » me manque, haha ! »

Ce nom est tourné vers l'avenir et correspond bien à nos projets ambitieux !

RAPPORT FINANCIER

Nom statutaire, forme juridique, adresse et lieu d'établissement

La fondation Fair Resource Foundation est établie à l'adresse suivante : 2e Daalsedijk 6a, 3551 EJ à Utrecht, où elle a également ses bureaux. L'organisation a été fondée en 2002. La fondation est à but non lucratif. En 2018, elle a obtenu le statut ANBI.

Changement de nom 2024

Début 2024, le nom de l'organisation a été changé en Stichting Fair Resource Foundation. Bien que ce changement de nom n'ait pas encore été officiellement enregistré auprès de la Chambre de commerce au moment de la publication du présent rapport annuel, nous avons décidé de publier ce rapport sous le nouveau nom. Cette décision a été prise car le nouveau nom est déjà activement utilisé dans nos communications.

EXERCICE FINANCIER 2024

Résultat financier

En 2024, la Fair Resource Foundation a obtenu un résultat financier solide. L'année s'est clôturée avec un solde négatif de 3 775 €. À l'avenir, nous continuerons à nous concentrer sur le renforcement de notre position financière grâce à une gestion financière responsable, au maintien d'un flux de revenus diversifié et à une gestion rigoureuse de nos dépenses. Notre ambition est de continuer à enregistrer des résultats positifs dans les années à venir et de conserver les réserves accumulées pour faire face à des périodes d'incertitude financière ou de les utiliser pour réaliser nos objectifs durables.

Produits et charges

En 2024, la FRF a perçu environ 730 179 € de recettes, soit une baisse de près de 173 584 € par rapport à 2023. Les recettes proviennent pour une part égale de dons d'entreprises et de contributions ciblées à des projets de la part de fonds, d'autorités publiques et d'ONG.

Les dépenses ont augmenté d'environ 299 559 € en 2024 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à une hausse des frais de personnel, causée par l'augmentation du recrutement de travailleurs indépendants (zzp'ers) et le développement de l'organisation.

Gestion des réserves et des fonds

La situation financière de Fair Resource Foundation est bonne. Au cours des dernières années, nous avons réussi à clôturer l'exercice avec un résultat financier positif. Cela nous a permis de constituer une bonne réserve de continuité, qui garantit la stabilité en période d'incertitude économique.

Les revenus de la Fair Resource Foundation sont consacrés aux objectifs décrits dans les statuts de la fondation. La politique du conseil d'administration est de ne pas investir les actifs, mais de les conserver dans une banque néerlandaise.

La politique de la fondation concernant le montant et la fonction des actifs librement disponibles vise à garantir la continuité de l'organisation en constituant des fonds propres d'un montant minimum de 25 % des frais de gestion. Chaque année, un montant correspondant au résultat du budget est ajouté à ce montant.

Au 31 décembre 2024, les fonds propres de la fondation s'élevaient à 331 482 €. Sur ce montant, 296 683 € sont classés comme « réserve de continuité », soit 43 % des frais de gestion en 2024, qui s'élèvent à 683 927 €.